

**Convocation :**

Pour une réunion du Comité Syndical le 25 Mars 2025 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 02 Avril 2025.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74

**I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires**

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) — CACHOIR Bruno (Bellaing) — TENEUL Arnaud (Bousignies) — LECLUZE Bruno (Brillon) — LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) — CORNU Philippe (Château l'Abbaye) — LEMOINE Solange (Denain) — CHOQUET Justine (Emerchicourt) — ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) — BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) — BOUDREZ André (Hasnon) — RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) — HUGUES Stéphanie (Hélesmes) — BOITIAUX Daniel (Hérin) — GABET Jérémy (La Sentinel) — MESSAGER Jean Claude (Lecelles) — FINET Florian (Maulde) — THURU Gérald (Millonfosse) — QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) — DUBOIS Jacques (Nivelle) — PIRAUT Jean Pierre (Oisy) — TRIFI Patrick (Raismes) — BORAEVE Alain (Rosult) — DEBONNET Brigitte (Rumegies) — DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) — WADBLED Géry (Sars et Rosières) — PINOY Jacques (Thun Saint Amand) — CATTIAU Géry (Wallers) — PROUVEUR Alain (Wavrechain-sous-Denain)

**II Cœur d'Ostrevent Agglomération (C.O.A°) : 20 délégués titulaires**

BARTOSZEK Xavier (Aniche) — DEVENOT Georges (Auberchicourt) — SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) — SERRURIER Yvon (Ecaillon) — DALY Jean François (Erre) — GOURMAUD Alain (Fenain) — GAZET Christian (Hornaing) — LEGER André (Lewarde) — VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) — FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) — BRASSART Daniel (Masny) — SAVARY Jean (Monchecourt) — DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevant) — PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) — DELECLUSE Marc (Rieulay) — TIEFENBACH Jean-François (Somain) — VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) — SOQUET Eric (Vred) — PILLOT Marc (Wandignies Hamage) — BRICOUT Patrice (Warlaing)

**III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires**

DEREMEZ Olivier (Aix en Pèvèle) — DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) — DELCOURT Philippe (Bachy) — DEPRAETERE Didier (Bersée) — BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) — FENOT Sophie (Bourghelles) — VALIN Jean Marie (Bouvignies) — CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pèvèle) — NOCK Gérard (Cobrieux) — FROMONT Pascal (Coutiches) — CAPELLE Hervé (Genech) — DUPIRE François (Landas) — DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) — BRANLY Damien (Mons en Pèvèle) — DELMOTTE Jacques (Mouchin) — GRAS Jean Luc (Nomain) — DERACHE Guy (Orchies) — DUHAMEL José (Saméon) — BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

**V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires**

MORTELETTE Nadine (Anhiers) — GEORGES Florence (Faumont) — COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) — FONTAINE Jean Paul (Lallaing) — MEIGNOTTE Patricia (Raches) — MORTREUX David (Raimbeaucourt)

**Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 35**  
**Nombre de Membres Présents ou Représentés : 39**

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 32

CAPH : TENEUL Arnaud – LEMOINE Solange - BOURGHELLE Jacques – BOUDREZ André - BOITIAUX Daniel - MESSAGER Jean-Claude -- BORAEVE Alain – CATTIAU Géry

COA : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain - LEGER André - BRASSART Daniel – SAVARY Jean - DEECLUSE Marc - TIEFENBACH Jean-François – SOQUET Eric – BRICOUT Patrice

CCPC : DEREMEZ Olivier - DEKERLE Gilbert – DELCOURT Philippe - DEPRAETERE Didier – FENOT Sophie - VALIN Jean-Marie – CHOCRAUX Bernard — CAPELLE Hervé – DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert — DELMOTTE Jacques

DA : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean-Paul – FONTAINE Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 3

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude remplace THURU Gérald ; BOURDON Philippe remplace PINOY Jacques

COA : BROUTIN Geoffroy remplace SANNIER Christophe

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 4

CAPH : LECLUZE Bruno à Jean-Claude WARZIAK ; TRIFI Patrick à MESSAGER Jean-CLaude

CCPC : FROMONT Pascal à DEKERLE Gilbert

COA : GAZET Christian à SERRURIER Yvon.

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 2

CAPH : SCHERER Murielle (Hérin)

COA : KEERSTOCK Daniel (Vred)



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SMAPI ET LE GDON SABEM  
(GROUPEMENT DE DEFENSE DES ORGANISMES NUISIBLES DE LA SCARPE  
aval du Bas Escaut et de la Marque)  
VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2025**

Considérant que le Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Scarpe aval et du Bas-Escaut gère la compétence GEMAPI sur le territoire de la Scarpe aval et du Bas-Escaut,

Considérant que le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Scarpe Aval, du Bas-Escaut et de la Marque (GDON SABEM) conformément aux dispositions des articles L.252.1 et L.252.2 du Code Rural est seul habilité à organiser la surveillance et la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire syndical,

Considérant la délibération du 15 décembre 2022 relative à l'établissement d'une convention cadre de partenariat entre le SMAPI et le GDON SABEM portant sur la participation du SMAPI à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants dans le territoire de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut,

Considérant la durée de la convention cadre établie pour une durée de 3 ans de date à date.

Considérant la nécessité pour ce groupement agréé de mener à bien, les missions qui lui sont confiées au cours de l'année 2025.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ALLOUER** une subvention au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 20.000 € en référence à l'article 3 : Modalités de participation du SMAPI au financement des opérations de lutte contre les rongeurs et engagements du GDON SABEM de la convention cadre de partenariat entre le SMAPI et le GDON SABEM ;
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif 2025, à l'imputation 65748.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits



Certifié exécutoire

par le Président, compte-tenu de la

réception en Sous-Préfecture le 15 b4 125

et de la publication le 15 b4 125

Saint-Amand-les-Eaux, le Président, Marc DELECLUSE

Pour Extrait conforme,

Le Président,  
Marc DELECLUSE

Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin

Place du 11 Novembre

59230 Saint-Amand-les-Eaux

Tél. : 03 27 48 87 87



Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin

Place du 11 Novembre

59230 Saint-Amand-les-Eaux

Tél. : 03 27 48 87 87

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-255902637-20250402-250415\_D1025AB-DE

S'LO